

## **Assainissement non-collectif : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2010**

### **Le rapporteur,**

☞ rappelle que le conseil municipal a confié les missions de contrôles de l'assainissement non-collectif à la société SAUR dans le cadre d'une délégation de service public dont le terme arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Ce rapport, annexé à la présente, comprend, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, les comptes de l'exercice considéré ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

☞ présente aux membres du conseil municipal le rapport de SAUR sur les missions de contrôles sur la commune de Pacé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

*Vu l'examen de ce dossier par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » qui s'est réunie le 18 octobre 2011 ;*

**le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré,**

### **PREND ACTE :**

du rapport annuel de l'année 2010.